

## FICHE TECHNIQUE

### ACCESSIBILITE DES PMR

## SIGNALISATION D'OBJET SAILLANT

**601528**

**SIGNAL. D'OBJETS SAILLANTS L. 300MM X I. 150MM X H. 200MM**

La protection d'objets saillants permet d'avertir une personne malvoyante d'un obstacle sur son chemin à moins de 2,20 m de hauteur ou en saillie latérale ? 15 cm. Cette protection est à poser sous l'obstacle pour qu'il soit détectable avec la canne d'un malvoyant (exemple d'utilisation : extincteur).

### NUANCIER DE COULEUR



### CARACTERISTIQUES

Ref racine : 601528

Couleurs principales : rouge, vert pomme, jaune, gris

Environnement : Intérieur

Matière : SEBS

Spécificités : Dimensions adaptées aux extincteurs

Liste des produits associés : 801522

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Poids net (kg) : 1.14

Faiblesse chimique : Acétone, Chlore, Ether, Huiles végétales, Huiles de graissage, Hydroxyde de sodium (soude caustique)

Résistance produits chimique : Eau de mer, Essence, Ethylène glycol, Huiles hydrauliques, Huiles minérales

Produit complémentaire : nettoyant 801 522



### DIMENSIONS

Dimensions (L\*I\*H en mm) : 200 x 300 x 150

Hauteur (mm) : 150

Largeur (mm) : 300

Profondeur (mm) : 200

### NORMES APPLICABLES

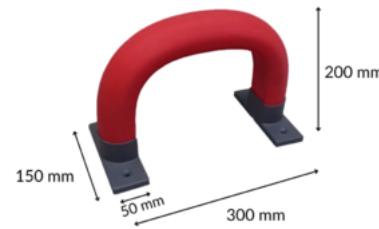
Détection d'obstacles et dispositifs de rappel

## DÉCLINAISONS :

Référence	Désignation Divalto	EAN	Couleur
601528R	SIGNAL. D'OBJETS SAILLANTS L. 300MM X I. 150MM X H. 200MM DEFIBRILATEUR ROUGE	3664336047176	Rouge
601528G	SIGNAL. D'OBJETS SAILLANTS L. 300MM X I. 150MM X H. 200MM DEFIBRILATEUR GRIS	3664336058936	Gris
601528J	SIGNAL. D'OBJETS SAILLANTS L. 300MM X I. 150MM X H. 200MM DEFIBRILATEUR JAUNE	3664336058943	Jaune

## CONDITIONNEMENT

Référence	PCB	Unité
601528R	1	Pièce
601528G	1	Pièce
601528J	1	Pièce



## LOGISTIQUE

Pays d'origine	Code douanier	Poids brut (kg)	Type de conditionnement
France	39029010	1.33	Carton 400 x 300 x 300 mm

## DOMAINES D'UTILISATION

WATTRECYCLE : NON

## USAGE

Tous types d'établissements,  
Etablissements recevants du public  
(ERP)



Intérieur

## TEXTE DE LOI

"Le cheminement accessible doit être libre de tout obstacle. Les éléments éventuels qui ne peuvent pas être mis en dehors du cheminement doivent être repérables s'ils sont implantés sur le cheminement (quelque soit leur hauteur) ou en saillie latérale de plus de 15 cm, ils doivent comporter un élément de contraste visuel par rapport à leur environnement immédiat et un rappel tactile ou un prolongement au sol... Il est souhaitable que les barrières comportent un élément bas continu ou dont la discontinuité n'excède pas 0,40 m situé à une hauteur de 0,40 m maximum, pour être détectable par une canne d'aveugle."